

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)
Avant le mercredi 6 juillet 2022 dernier délai

Nom :

Adresse (où vous recevrez notre courrier) :

Tél. (portable obligatoire):

Mail:

Date de livraison secteur du Saint-Lois : le samedi 3 décembre 2022

Essences	Quantités par multiple de 5 par essence (soit, 5, 10, 15...)	Prix unitaire TTC	Montant à régler
Aulne glutineux			
Châtaignier			
Chêne sessile			
Bourdaïne			
Troène sauvage			
Hêtre			
Merisier			
Charme			
Noisetier			
Erable champêtre			
Prunier myrobolan			
Tilleul des bois			
Total plants (20 au minimum)		X 1.60 € /plant	
Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)			
Dalles de paillages		X 1.10 € /unité	+
Gaines de protection lapins *		X 0.40 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils *		X 1.10 € /unité	+
(*tuteurs non fournis) Je déduis l'aide de 1€ par plant aidé ⁽¹⁾ :			-
Total TTC à régler ⁽¹⁾			=

⁽¹⁾ Je demande l'aide de 1 € par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Celle-ci est à déduire du coût du plant, dans la limite de 100 plants aidés, soit 100 € d'aide au maximum. (Règlement des plants à la commande).

⁽¹⁾ Règlement du « total à régler TTC » à joindre **impérativement** à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Fédération des Associations de Boisement de la Manche.**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Signature :

Fait à

le

Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages bocagers de la Manche

A retourner avant le 6 JUILLET

Commande groupée d'ARBRES et d'arbustes

Passez commande avant le 6 juillet et bénéficiez d'un tarif préférentiel

Crédit photo Jimmy Perrotte – Saint-Lô Agglo



Association de Boisement du Saint-Lois



Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines certifiées et adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, en moyenne de 1 à 3 ans),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils (ht= 1.20 m), les lièvres et les lapins (ht= 60 cm). **Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50 m de hauteur pour le maintien des filets chevreuils et de 0.80 m pour le maintien des filets lapins.**

Commandes possibles par **multiples de 5** (par essence) et **à partir de 20 plants au total** pour tout type de plantations et sans limite maximale.

Vous devez compléter et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (**Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte**).



Pour encourager la plantation de haies bocagères sur son territoire, Saint Lô Agglo apportera une aide de 1€ par plant (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire (ou propriété) et des 10 000 premiers arbres commandés).

Calendrier de livraison

La remise des plants est prévue le samedi 3 décembre 2022.

Un courrier d'invitation vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution.

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

Les paysagistes du C.A.U.E. de la Manche reçoivent sur rendez-vous les personnes qui se questionnent sur la qualité paysagère de leur projet (conception, organisation, aide aux choix des essences...). Conseil Paysage aux Particuliers – Rendez-vous au 02 33 77 20 77 ou à courrier@caue50.fr

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbuste	haut-jet			
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphies et sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne sessile		X	4 à 8	15 à 25	Espèce à large amplitude. Il accepte des sols assez variés, préfère les sols moyennement secs à moyennement humides. Le chêne sessile tolère bien les sécheresses estivales .
Bourdaie	X		1	1 à 5	Présente sur différents types de sols. Intéressante pour sa floraison mellifère à la fin du printemps et pour sa fructification très appréciées des oiseaux. Un arbuste favorable à la biodiversité . En automne, les feuilles prennent de superbes teintes.
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Généralement conduit en taillis, possibilité également en haie taillée.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

* distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée
 ** Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Stéphane PESTEL – Nathalie POTTIER

02 31 70 26 03

nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr

Commande à détacher et à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à CHAMBRE D'AGRICULTURE

Equipe BOISEMENT

6 avenue de Dubna – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

Date limite : MERCREDI 6 JUILLET 2022